



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 131995

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la nécessaire protection des enfants face à ce que certains définissent comme une « hypersexualisation » de l'espace public. En effet, la place croissante occupée par la sexualité dans l'espace public et ses conséquences potentielles sur les enfants préoccupent un nombre croissant de spécialistes. Ce phénomène, qualifié « d'hypersexualisation », concerne les enfants dans trois domaines. Il s'agit, d'une part, de l'utilisation de l'image sexualisée des enfants dans les médias ou les publicités. Il s'agit, d'autre part, de la vente de biens et services destinés aux plus jeunes qui utilisent les ressorts de la sexualité adulte. On retiendra enfin l'exposition des enfants aux images érotiques ou pornographiques. Face à cette situation, il convient de répondre par la prévention, d'une part, en misant sur l'éducation et l'information, ainsi que par la réglementation, d'autre part, et plus singulièrement l'encadrement des pratiques abusives. En matière de réglementation, nos voisins européens ont déjà adopté ou proposé certaines mesures, comme celles visant à réellement dispenser des cours d'éducation sexuelle incluant des réflexions en lien avec l'hypersexualisation de la société. Il lui demande quel est son avis sur cette mesure et quelle forme elle pourrait prendre en France.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131995

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2957

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)